

## Pas question de se serrer la ceinture !

### Les menaces sur les RTT

**Et sur les avancements d'échelons** sont le second volet du Plan de Retour à l'Equilibre Financier que veut nous imposer l'ARS et la direction. **Ce plan n'a pas de fondement budgétaire réel et des fondements juridiques plus que douteux.** « *La situation financière et bilancielle 2011-2015 de l'établissement apparaît à priori équilibré... aussi je vous remercie d'élaborer un Plan Global de Financement Pluriannuel sur une durée de 20 ans...* » ! (Courrier de l'ARS du 7 juin).

Demander à un établissement de se projeter budgétairement sur 20 ans n'a pas de sens. En déduire, 20 jours plus tard, sur ces bases tronquées et absurdes, que l'établissement doit signer un Contrat de Retour à l'Equilibre Financier ayant pour conséquences, suppression de RTT et allongement de la durée des échelons, relève de la malfaisance. De même qu'obliger un établissement à emprunter massivement à des taux très haut (5,11% à la Caisse des Dépôts et Consignation, 5,87% à la Caisse d'Epargne) et demander de réduire les salaires pour payer les intérêts aux banques !



### Quelle stratégie pour la direction ? :

**Chantage :** La direction veut faire un lien entre des mises en stages plus nombreuses financées par la perte de RTT et l'allongement de la durée des échelons. Ce sont donc les salariés qui paieraient eux-mêmes le surcoût de mises en stage plus nombreuses. Dans cette rhétorique, tous ceux qui n'accepteraient pas de perdre des RTT et de voir la durée des échelons augmenter seraient directement responsables de la non titularisation des contractuels. La ficelle est un peu grosse.

### Division des salariés :

Contractuels contre titulaires, on l'a vu plus haut.

Catégories entre elles : la direction aurait soudain pris conscience de la situation salariale dramatique des catégories C, notamment en début de carrière. Ces derniers échapperaient à l'allongement de la durée des échelons .... mais pas à la suppression de RTT (il y a des limites à la bonté et à la compassion).

Tentative de division des syndicats entre ceux qui pourrait vouloir négocier pour atténuer les pertes et ceux qui refusent que les salariés fassent les frais d'une austérité injustifiée.

### La direction est dans une position délicate :

- Elle connaît la capacité de mobilisation des salariés du CHGR.
- Elle doit présenter obligatoirement en fin d'année le projet d'établissement dans les instances (CTE et Conseil de surveillance).
- Elle a gardé en souvenir le blocage pendant 17 mois de cette dernière instance.

EN CEINTURES, NOUS AVONS  
CE MODELE AAA  
TRÈS CHIC  
TRÈS TRÈS  
SOBRE



SUD va appeler les salariés et les syndicats qui ne veulent pas se résigner à des pertes de RTT et à un allongement de la durée des échelons à se rassembler pour faire échec aux projets de la direction et de l'ARS.

**C'est dans l'unité que nous pourrons faire échec à la direction et à l'ARS.**

**Nous sommes en position de force !**

**Nous avons les moyens de faire plier la direction et l'ARS !**

## **Les mauvais coups de la direction pendant l'été : Titres Restaurants, Frais de déplacement : le premier volet des mesures d'économies dictées par l'ARS en juillet.**

Dans une note de service confuse en date du 6 août, la direction a annoncé la suppression presque totale des Titres Restaurant et du paiement des frais de déplacement. Ces prestations étaient accordées aux personnels qui travaillent sur l'extra hospitalier à l'extérieur de Rennes et venaient compenser des frais de route éventuels et de restauration, majorés par l'éloignement.

Prenant prétexte un contrôle de l'URSSAF et un redressement fiscal, la direction a décidé de supprimer « ces avantages non conventionnels ».

La direction a fraudé l'URSSAF pendant des années et veut en faire payer le prix aux salariés concernés qui voient fondre à nouveau leurs revenus après avoir déjà perdu la prime 1<sup>ère</sup> catégorie.



### **Les titres restaurants :**

Il n'y a aucun lien entre la nouvelle résidence administrative (lieu de travail effectif) et l'attribution de Titre Restaurant : La direction aurait très bien pu les conserver en s'acquittant des cotisations sociales afférentes et faisant participer les salariés à hauteur de 40%. **La législation prévoit que les Titres Restaurant peuvent être attribués aux fonctionnaires et salariés dès lors qu'il n'existe pas de restauration collective sur le lieu de travail**, ce qui est le cas de toutes les structures extérieures à Rennes.

*En dessous de 25 salariés concernés, la direction doit mettre à leur disposition un emplacement permettant de se restaurer dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.* Il n'est pas certain que tous les CMP correspondent à ces critères.

Le code du travail, cité par la direction, stipule aussi *qu'il est interdit de laisser les travailleurs prendre leur repas dans les locaux affectés au travail (art. R.4228-19). Une dérogation peut être accordée sur autorisation de l'inspecteur du travail et après avis du médecin du travail (art. 4228-23).* La direction a-t-elle demandé cette dérogation ?



**Les frais de déplacement :** La résidence administrative est le lieu (la commune) où le salarié exerce effectivement son travail; c'est réglementaire. Mais c'est au moment où le prix du carburant explose que la direction choisit de supprimer les indemnités de frais de transport entre le CHGR( ancienne résidence administrative) et le lieu de travail extérieur (nouvelle résidence administrative) (pour les agents qui n'ont d'autre solution que de prendre leur véhicule personnel). Certains agents se voient même attribuer 2 résidences administratives ! Mais là, la direction avoue qu'elle ne sait pas si c'est légal...

La direction ose parler d'équité pour se justifier. Mais dans sa bouche l'équité est un prétexte pour ramener tout le monde au niveau le plus bas. Elle cherche même à diviser les personnels en laissant penser que les agents qui travaillent sur Rennes se réjouissent de la perte des Titres Restaurants et des indemnités de déplacement pour ceux travaillant à l'extérieur. Diviser pour mieux régner...

Le problème pour la direction, n'est pas de se mettre en règle avec l'URSSAF mais bien d'éviter de payer des cotisations sociales et de faire des économies, encore une fois sur le dos des personnels. Dans l'affaire, c'est 100, 200, 300000 € qui seront « économisés » par an !

**Nous avons demandé à la direction d'annuler la mise en application de cette note de service.**

**Nous avons envoyé un questionnaire sur les boîtes mail des structures extérieures. Pensez à nous le renvoyer pour dresser un état des lieux qui nous donnera des arguments face à la direction**

## Prime 1<sup>ère</sup> catégorie

Sud avait décidé de se pourvoir en cassation contre la décision du Tribunal Administratif de Rennes qui avait rejeté la requête en annulation de la décision de la direction de supprimer la prime à plus de la moitié du personnel.

Nous avons demandé à notre avocat de transmettre le dossier à un groupe d'avocats spécialisés en charge d'étudier le dossier et de le défendre en Cassation.

La date limite était le 6 août.

Malheureusement notre avocat est décédé brutalement fin juillet sans avoir transmis le dossier à ses confrères. Quand nous avons pu reprendre contact avec le secrétaire de notre avocat, la date buttoir venait d'être dépassée...

## Moody's dégrade les hôpitaux français !

Dans le SUDVERSION de Juin, nous dénonçons la volonté des CHU de se financer sur les marchés financiers et les risques encourus par cette initiative. Le résultat ne s'est pas fait attendre :

L'agence de notation **Moody's** a abaissé de "AAA" à "BAA 1" la note des Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires (CHRU) de France, qui sont mis sous "surveillance négative", en raison de la situation financière de certains établissements, notamment de l'outre-mer. Les **Centres Hospitaliers Universitaires** (CHU) voient également leur note rétrogradée de "AAA" à "A 1" et sont eux aussi placés sous "surveillance négative". La mise sous surveillance négative signifie que Moody's peut abaisser à nouveau cette note dans les trois mois qui viennent.



L'agence souligne d'abord la "détérioration rapide de la situation financière de certains hôpitaux" français, en citant notamment le CHU de Fort-de-France en Martinique. Les difficultés de cet établissement pointé du doigt ont eu un "impact négatif" sur l'évaluation des autres, note Moody's. Plus généralement, cette situation s'explique par "un contrôle du gouvernement sur les hôpitaux publics moins efficace que ce qui avait été anticipé initialement", et une "pression particulièrement forte sur la trésorerie des hôpitaux publics", selon l'agence.

En outre, l'objectif de retour à l'équilibre en 2017 que s'est fixé la France va accentuer cette pression financière, en imposant de nouvelles "contraintes budgétaires sur les transferts de fonds publics" vers le secteur hospitalier, estime également Moody's.

Les conséquences pour les CHU : des taux d'intérêts plus élevés et des difficultés financières accrues ! Bravo, les patrons de CHU !

## VIE ET ANIMATIONS

### Réunion d'encadrement : 14 septembre 2012

Un après midi consacré à « créer du lien, faciliter les échanges, susciter les questionnements... ». Les thèmes abordés seront par contre importants malgré le caractère rébarbatif des intitulés : CPOM, PGFP, Certification des comptes....

L'objectif de la direction est sans aucun doute de présenter et de justifier les mesures d'austérité et d'économies prévues prochainement : perte de RTT et allongement de la durée des échelons. A l'encadrement d'expliquer ensuite aux équipes le bien fondé et la nécessité de faire des économies. Nous invitons les cadres à ne pas tomber dans ce piège.

## Bonnes pratiques



Le terme est à la mode et devient même un thème central de la démarche qualité.

La plupart des soignants pense qu'il s'agit d'améliorer sa façon de travailler pour parvenir à une qualité de soin satisfaisante.

Mais il ne s'agit pas de cela : la mise en place de bonnes pratiques, notamment en psychiatrie, c'est l'uniformisation des pratiques de prise en charge des patients et des pathologies pour pouvoir mettre en place une tarification à l'activité dans notre secteur psychiatrique et mettre

fin à la dotation annuelle de financement comme actuellement.

Les bonnes pratiques ne sont donc pas au service d'une meilleure prise en charge des patients mais d'un codage plus facile des soins prodigués pour en définir un coût.

Dans son rapport de décembre 2011 sur les soins psychiatriques en France, la Cour des comptes rappelle qu'ils donnent lieu, chaque année, à plus d'un million de prises en charge, dont le coût pour le seul régime général d'assurance maladie atteint environ 13 milliards d'euros en 2010, soit de l'ordre de 7 % de ses dépenses totales. La Cour conclut notamment que « *la réforme du financement des soins psychiatriques doit être élaborée et mise en œuvre. Les progrès accomplis grâce au plan 2005-2008 en matière d'informatisation et de données statistiques devraient permettre de ne plus différer cette remise en ordre. Ce nouveau modèle, prenant en compte l'activité, contribuerait à s'assurer que les moyens financiers soient davantage orientés vers les structures extrahospitalières* ».

La Cour de Comptes conclut par une proposition : « **Progresser dans la définition des bonnes pratiques est un préalable à l'évolution des modes de financement des soins psychiatriques.** »

**Pas sûr que ce soit au bénéfice de la prise en charge des patients**

## LU dans la presse : Dégâts des eaux

Décidemment le CHGR a l'habitude de faire parler de lui dans les journaux : dernier article en date cet été : *La pluie s'infiltré dans les chambres à Guillaume Régnier* (O.F. du 30 juillet \*). La pluie s'est tellement infiltrée que des patients ont reçu des dalles dans leur lit et fallu installer des bidons de grand volume pour récupérer l'eau de Comme d'habitude la cellule communication a minimisé l'affaire et la fin du problème puisque des travaux d'étanchéité étaient en cours. Ces travaux, bien tardifs, ont été décidés en urgence à la suite de la re de 7 chambres pour insalubrité dans les USN 150.

Pourtant les USN ne sont pas le seul immeuble de Rennes à On ne voit pas dans la presse des habitants d'HLM se plaindre que pluie rentre par le toit. Alors pourquoi seulement à Guillaume Ré-

Par défaut d'entretien depuis des années. Les investissements bâtiments neufs ont été privilégiés sur l'entretien courant des bâtiments existants pour arriver à ce genre de situation extrême. Les différentes directions ont leur part de responsabilité mais aussi les financeurs (ARH/ARS) qui ont réduit les crédits et poussé dans le même temps à l'investissement immobilier.

Ce n'est pas une bonne gestion de négliger l'entretien courant en espérant qu'il n'arrivera pas de catastrophe car elle arrive toujours.



qu'il a  
pluie.  
annoncé  
fermetu-  
toit plat.  
l'eau de  
gnier ?  
sur les

\* (Nous ne sommes pas à l'origine de cet article dans O.F.)

## Demande de travail à temps partiel

Les imprimés de demande de travail à temps partiel (de droit ou pour convenance personnelle) sont à adresser directement à la DRH, sans passer par l'encadrement. Vous n'avez pas à prévenir ce dernier de votre demande. C'est toujours la DRH, décideur de l'octroi du travail à temps partiel, qui s'en chargera.

Cette procédure d'établissement évite des pressions éventuelles destinées à vous faire renoncer au temps partiel choisi.